

# Critères d'acceptation des photos

Quelques directives auxquelles vos photos doivent satisfaire :

- Date de moins de 6 mois
- Le visage doit représenter en 70 et 80% de la surface de la photo
- L'expression du visage doit être neutre : pas de sourcils froncés, la bouche fermée, pas de dents visibles, pas de sourire
- La tête doit être entièrement visible sans « accessoires » excepté pour des raisons médicales ou religieuses. Toutefois, les yeux, le menton et les contours du visage doivent être visibles ; si vous portez des lunettes il est préférable de les enlever pour la photo
- Le fond de la photo doit être blanc, uni et sans ombre

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez consulter la matrice photo à l'adresse : <http://www.ibz.rn.fgov.be> (documents d'identité – EID – Réglementation).

**Nous vous conseillons vivement de faire vos photographies chez un photographe et non dans un photomaton.**